
TERRI AGNEW :

Nous allons commencer l'enregistrement.

Bonjour, bonsoir à tout le monde. Bienvenue à ce séminaire web sur le CCWG Responsabilité, sur les mécanismes de contrôle de coût proposés. Mardi, 23 août et 20h30 UTC. Nous n'allons pas faire l'appel puisqu'il s'agit d'un séminaire web.

Je vous demanderais si vous prenez la parole de donner votre nom pour la transcription et pour permettre aux interprètes de vous identifier sur les autres canaux.

Nous avons une interprétation en espagnol et en français.

Je donne maintenant la parole à Bernard Turcotte, responsable d'ICANN. Il va présenter ce séminaire web.

BERNARD TURCOTTE :

Merci. Bonjour à tous. Bienvenue.

Je suis heureux que vous ayez pu participer à ce séminaire web alors que nous avons annoncé cette conférence avec très peu d'anticipation.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup.

Je suis Thomas Rickert, je suis le président du CCWG. Et León Sanchez et [Matthieu Weil], m'ont aidé. Je vais faire cette présentation en leur nom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je vais parler des mécanismes de contrôle de coûts juridiques du CCWG Responsabilité. Xavier et Thomas vont prendre la suite.

Je voudrais d'abord présenter un peu notre travail. Comme vous le savez, le CCWG a commencé la Piste de Travail 2, le WS2, la Piste de Travail 1 était un grand projet. Tout le monde le connaît bien, maintenant.

Donc, il y a eu des discussions sur les coûts. Il y a eu des interactions régulières entre les différents groupes, entre le CCWG, le Leadership. Il y a eu avec le personnel, avec les membres du groupe intercommunautaire, avec le conseil. Mais, il était maintenant temps d'avoir de nouveaux mécanismes pour le contrôle des coûts.

Nous sommes préparés pour la réunion d'Hyderabad et j'ai demandé à Bernard qui est sur cet appel aussi comment est-ce qu'on pouvait nous organiser et il m'a dit : « c'est toi qui es responsable du budget, si tu veux, tu peux organiser quelque chose des mécanismes. » J'ai dit que les gens qui allaient voyager allaient devoir voyager en classe touriste, ce qui est une bonne indication, une nouvelle tendance au sein de l'ICANN.

Je commencerais par cela. Je ne sais pas si tout le monde ici a vu des groupes de travail d'ICANN qui ont leur propre budget, qui peuvent contrôler leur propre budget, qui ont le poids de ce contrôle aussi, de ce travail.

Des fois, on a du mal. Mais, je pense que le fait lui-même, le fait que maintenant on ait un groupe de travail intercommunautaire, notre propre groupe de travail intercommunautaire qui va s'occuper du

budget et qui puisse travailler de manière plus professionnelle et faire le travail de la communauté de manière plus professionnelle, je pense que c'est une chose tout à fait positive.

Nous avons travaillé avec le comité, avec nos organisations membres pour mettre en place ces mécanismes de contrôle des coûts, parce que nous ne voulons pas que ces groupes fonctionnent sans aucun type de responsabilité.

Donc, on a mis en place des mécanismes pour être sûrs que notre argent soit dépensé correctement, de quelle manière, avec une approche beaucoup plus financière, de façon à ce que tout ce qui est fait correspond à un plan de travail.

Maintenant, nous voulons présenter cela à la communauté. C'est l'objectif de ce séminaire web.

À moins qu'il y ait des questions, je vais donner la parole à Bernard qui va vous présenter cette première approche de ce nouveau projet.

BERNARD TURCOTTE :

Merci, Thomas. S'il y a des questions... Je crois qu'il y a ici une question pour Thomas. Bien, il n'y a pas de question pour Thomas.

Donc, je vais faire la présentation au nom de Xavier, puisqu'il n'est pas présent pour le moment et je vais présenter le cadre de ce budget.

Comme vous le savez, tous les coûts de transition restants étaient une préoccupation pour l'exercice 2016-2017 et pour le budget 2016-2017.

Donc, cela a été résumé ici, comme vous le voyez sur votre écran à 6,3 millions de dollars. Mille dollars, pardon.

Cela inclut plusieurs projets : la phase de l'IRP, la Piste de Travail 2 de responsabilité, la mise en œuvre, les activités générales. Je dirais que, ici vous voyez sur la partie gauche du tableau qui est en blanc, on a ce que l'on appelle la propriété du budget communautaire. Sur l'autre partie, vous avez ce qui n'est pas à l'intérieur de ce champ d'application qui correspond au personnel de l'ICANN.

Donc, à l'extérieur de ces quatre projets que vous voyez ici, pour chaque ligne, CCWG, Phase 2 de l'IRP, Piste de Travail 2 de responsabilité, mise en œuvre, activités générales. Pour le CCWG et sa responsabilité, on a seulement le contrôle d'une partie du budget pour la Phase 2 et pour la Piste de Travail de Responsabilité. Le reste est sous contrôle de l'ICANN.

Donc, dans ces deux projets, on va commencer par le projet CCWG IRP Phase 2. Le budget total pour cela est de 400 et 119 milles dollars. La portion de 4 000 dollars qui correspond aux services légaux externes a été très négociées de façon à ce que nous avons, et je vois que Xavier est maintenant parmi nous, c'est parfait.

Xavier, je vais continuer à présenter cela pour que tu vois un peu où est-ce que j'en suis. Après, je te donne la parole.

Donc, j'ai fait la présentation du budget. Je suis en train de présenter, de discuter la Phase 2 de l'IRP. Tout le contrôle de la communauté de cette partie du budget est sous contrôle de la communauté. 400 et 119 ont déjà été négociés avec le cabinet juridique. Donc, il n'y a pas beaucoup de contrôle à réaliser ici.

Et, vous voyez qu'il y a de nouveau une somme de 400. Il s'agit de la somme, la partie externe, des services juridiques qui ont été utilisés par ICANN.

Ensuite, la Piste de Travail 2 de Responsabilité, ce que je devrais dire ici est que ces 119 restant pour les autres services professionnels correspondent à des besoins, à des travaux spéciaux, éditions ou autres types de recherches liés à la Phase 2 de l'IRP.

Il n'y a pas vraiment... Cela est sous le contrôle de la communauté. Il n'y a pas vraiment de problème dans ce domaine-là. Et sous la responsabilité des co-présidents aussi.

Deuxième projet, donc responsabilité, Piste de Travail 2, vous voyez deux composantes. Vous avez les voyages de la communauté qui correspondent à 20 sièges pour chaque réunion d'ICANN pour l'année à venir, ce qui est le montant équivalent à cela.

La communauté est responsable de gérer ce montant. Si vous regardez pour la réunion d'Hyderabad, nous avons actuellement 14 ou 15 de ces sièges qui vont être utilisés. Nous avons un contrôle complet de cela.

Le montant restant correspond aux services professionnels : 1,4 millions pour l'équipe légale pour couvrir les neuf sous-projets qui composent la Piste de Travail 2 des droits de l'homme, de la transparence, de la responsabilité du personnel, etc. Et, toutes les autres nécessités juridiques pour le CCWG Général. Cela laisse 225 000 dollars ; 25 000 dollars pour chacun des neuf sous-projets qui sont sous le contrôle de la communauté.

Donc, voilà, si on fait un total ici, on a 2,4 millions de dollars qui sont sous le contrôle de la Responsabilité et il y a 400 000 dollars qui correspondent à l'IRP Phase 2, qui ont été bloqués. Mais, ici on a ça sous le contrôle, donc c'est la propriété du budget communautaire. Il y a 4 millions de dollars assignés au reste de la transition.

Maintenant que Xavier est avec nous, j'espère que je n'ai pas fait d'erreurs et je te donne la parole.

Xavier, on ne vous entend pas.

TERRI AGNEW :

Xavier, apparemment votre micro n'est pas activé. Allumez votre micro en sélectionnant la partie d'ICANN sur votre écran. Sinon, pouvez-vous me donner votre numéro de téléphone. Je peux demander à l'opérateur de vous appeler. Merci.

BERNARD TURCOTTE :

Donc, pendant que l'on attend que Xavier soit connecté, je continue.

Ici, le budget pour le voyage. Comme je l'ai dit, on a 20 sièges pour une séance d'une journée complète de CCWG précédant chacune des trois réunions annuelles de l'ICANN. C'est donc le standard pour le CCWG Responsabilité pour organiser et pour réunir sa plénière la veille de la réunion de l'ICANN pour adopter tous les problèmes en réunion présentielle. Parce que nous avons une série de problèmes et la communauté demande que l'on maintienne ces réunions présentielles avant chacune des réunions de l'ICANN. ICANN n'est pas [inaudible] pour soutenir et financer cela.

Comme vous le savez, 20 sièges pour une journée de réunion, ça veut dire qu'on va demander aux gens de rester plus longtemps. Ces 20 sièges vont dériver de l'expérience de la Piste de Travail 1 et on va permettre seulement aux membres d'être sélectionnés par les organisations membres pour représenter ALAC, par exemple, auprès de la CCWG Responsabilité.

Donc, les personnes qui appartiennent à un autre groupe de travail ne peuvent pas être nommées pour recevoir ces financements pour leur voyage. C'est seulement les personnes qui n'ont pas de financement par ailleurs.

Ici, il y a un aspect important qui est de sélectionner des ressources et de faire des compromis entre les différentes ressources. Comme Thomas l'a dit, nous essayons de mettre en place un nouveau système avec des groupes de travail intercommunautaires. Nous voulons contrôler le budget.

Ce qui est important à savoir ici est que, bien qu'ils soient responsables de ces parties du budget que je vous ai présentées ici, on ne leur laisse pas cela entre les mains en leur disant « Bonne chance ». Non. Lors de la réunion de Marrakech, on a établi qu'il fallait faire un suivi des coûts pour achever la Piste de Travail 2. Lorsque l'on va rénover cela, on va aider le CCWG Responsabilité à gérer cette partie du budget.

Donc, le PCSP n'est pas là pour faire la gestion pour le CCWG. Il est là pour aider le CCWG de façon à ce que le CCWG puisse gérer correctement son budget. Le Conseil suit cela aussi de près.

Xavier, je vois que maintenant ça a l'air de marcher. Je vois qu'il y a un signe à côté de votre nom. Est-ce que ça veut dire que vous pouvez parler ? Je n'ai pas l'impression. Bien.

Alors, je continue. J'ai fini la première partie de ma présentation. Je crois qu'on est dans les temps. Et, je vois qu'il n'y a pas de questions immédiatement concernant les coûts et les mécanismes de contrôle de coûts.

D'abord, est-ce que quelqu'un a une question à poser ? Si ce n'est pas le cas, je continue. Merci.

Nous allons maintenant passer à l'autre présentation. Bien.

Alors, cette autre partie de la discussion présente en détails les mécanismes de contrôle des coûts juridiques a été adoptés par le CCWG Responsabilité. La genèse de tout ce travail, l'origine de celui-ci, la cause de ce travail est que les coûts juridiques étaient dans la première partie de la transition jusqu'à l'année 2016 et ils ont eu un impact important.

Le CCWG Responsabilité, alors a joué dans tout cela, et le Conseil, lorsqu'il a analysé la tendance générale de la transition, voulait s'assurer qu'à partir du 1^{er} juillet 2016 jusqu'à l'année prochaine pour l'exercice fiscal 2017, il y aurait des contrôles qui seraient mis en place pour s'assurer qu'il y aurait une bonne supervision des finances de l'ICANN.

Donc, cela a été discuté avec le CCWG Responsabilité. Le cadre de travail que je vais vous présenter a été accordé par tous les membres du CCWG comme mécanismes qui seront utilisés à partir de maintenant pour contrôler les coûts juridiques pour l'année à venir.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons la Piste de Travail 2 avec huit des neuf projets qui figurent ici. Vous avez donc les différents aspects, les différents éléments. En réalité, il y a neuf projets sur lesquels nous allons travailler, en tout.

Si vous regardez le budget d'une autre manière.

XAVIER CALVEZ :

Bonsoir, je suis en retard.

BERNARD TURCOTTE :

Nous sommes en train de parler des mécanismes de contrôle. Je vais finir cette partie et nous passerons aux questions, si vous êtes d'accord.

Alors, ce que nous avons pour la Piste de Travail 2 est une analyse de tous les coûts, un coût total de 3 millions de dollars pour l'exercice fiscal 2017 qui commence le 1^{er} juillet 2016. Pour la Piste de Travail 1 et le CCWG Responsabilité, les circonstances ont changé. Il a fallu adapter les choses et on a accordé que, lorsqu'on passerait à la Piste de Travail 2, on allait recréer ce comité juridique. C'est quelque chose qui est très utile pour les conseils juridiques, puisque c'est le rôle de ce cabinet.

Donc, il y a une réunion qui se fait tous les mois. On analyse les documents. Un rapporteur qui présente les demandes peut participer à cet appel pour discuter et présenter les demandes et un comité légal s'assure que la demande est un problème juridique et non pas politique, parce qu'on ne veut pas avoir un conseil externe qui va aborder les questions de politiques, puisque cela concerne la communauté de l'ICANN.

Donc, on peut aussi proposer de participer à certaines réunions pour s'assurer de cela. Un comité juridique a été retenu. Nous avons León Sanchez qui est le co-président de ce comité légal. Nous avons trois co-présidents : León Sanchez, Thomas Rickert qui est avec nous ce soir de la GNSO et Matthieu Weil de la ccNSO.

Samantha Heisner que beaucoup d'entre vous connaissent, appartient au département juridique d'ICANN. [inaudible], David [inaudible]. Voilà les membres de la communauté qui appartiennent à ce comité juridique.

Maintenant, passons à la propriété du budget. Comme nous l'avons vu dans la présentation précédente, sur tous ces montants, voilà ceux dont on parle en réalité.

Le budget du CCWG est formé des réunions, des voyages, des services juridiques et d'autres services. Donc, pour d'autres choses, il faut demander un budget additionnel.

On doit faire des exigences additionnelles pour notre budget. À ce moment-là, le processus à utiliser sera que le CCWG Responsabilité devra préparer une demande et cette demande devra être approuvée par les organisations membres avant que le comité des finances et du budget d'ICANN puisse le considérer à son tour. Voilà.

C'était juste pour préciser un peu les choses.

En détails, comment est-ce que ce processus va fonctionner ? Si la partie juridique d'ICANN a déjà une réponse, elle peut donner son avis pour éviter des frais supplémentaires, comme on rentre dans une

nouvelle, je pense que Samantha l'a bien dit. La situation de la Piste de Travail 1 était différente par rapport aux rôles qu'ICANN juridique a par rapport au CCWG Responsabilité. C'était important, pour les deux côtés, qu'il y ait un conseiller juridique.

Il y avait plusieurs problèmes qui devaient être résolus. On avait besoin de ces conseillers juridiques, les avocats ont travaillé avec eux.

Dans la Piste de Travail 2, je pense que nous avons des directives et le CCWG Responsabilité a fait des recommandations qui ont été adoptées pour la transition. Par conséquent, cela est reflété dans la façon dont nous allons travailler avec le service juridique d'ICANN. Ils ont une réponse : nous serons ravis d'en tenir compte.

Le comité peut diriger et pourra utiliser le comité juridique autant que possible afin de gérer efficacement les coûts. Je ne vais pas vous dire tout ce qui est inscrit ici, mais la réalité est que, si le service juridique d'ICANN n'a pas de réponse à donner, nous allons chercher la réponse de la façon la plus rapide et meilleur marché. Nous allons nous assurer que cette question sera résolue.

Ici, notre objectif est d'essayer de s'assurer que l'on va utiliser des conseils externes, des conseils juridiques externes, lorsque vraiment nous avons des questions très spécifiques à régler que nous ne pouvons pas régler au niveau interne. Le comité légal juridique veut s'assurer que toutes ces questions soient bien encadrées pour que le conseil externe puisse agir lorsque nous avons décidé que c'est lui qui doit nous répondre lorsque nous avons un problème. On obtient à ce moment-là un devis pour les coûts et on va engager ce cabinet.

Une fois que le comité juridique a décidé qu'il fallait poser cette question, va donner les détails importants, les coûts estimés, le rapport du PCSP concernant l'impact financier de cette demande.

Pour le CCWG Responsabilité, les co-présidents sont les responsables du budget. C'est pour cela que le comité juridique est responsable de la présentation, de recommander une firme ou un cabinet juridique, mais les co-présidents vont analyser les réponses de la manière la plus précise et la plus efficace possible. Ils présenteront cela au comité juridique.

À ce moment-là, la réponse officielle du comité juridique sera documentée sur le wiki du CCWG de la Piste de Travail 2, si elle est approuvée.

Donc, je crois que j'ai fini. Je serais ravi de répondre à vos questions. Je vois que, maintenant, Xavier est avec nous. Je crois que ça marche. Nous n'avons plus de problème technique. Donc, si vous avez des questions, nous serons ravis d'y répondre. Allez-y.

ALAN GREENBERG : Ce n'est pas la première fois que j'entends cette présentation. Je m'excuse, je n'ai pas de questions.

BERNARD TURCOTTE : Très bien. Nous avons déjà présenté cela, oui. Je crois que j'ai fait du bon travail, puisqu'il n'y a pas de questions. Je crois que Xavier veut prendre la parole. Je vais lui donner la parole.

XAVIER CALVEZ : Merci. Est-ce que vous m'entendez ?

BERNARD TURCOTTE : Oui, allez-y. On vous entend.

XAVIER CALVEZ : Merci. Je voudrais d'abord présenter mes excuses pour avoir été en retard. Je ne sais pas pourquoi, mon numéro de téléphone était sur une liste noire. C'est intéressant. C'est pour ça que je n'arrivais pas à joindre la centrale.

Je pense que la présentation de Bernard était très claire. Il a bien expliqué. Il a donné le contexte de la responsabilité du groupe de travail qui travaille sur le CCWG Responsabilité.

La propriété du budget par les co-présidents, les coûts qui sont associés aux activités qui sont nécessaires pour réaliser et effectuer le travail, est-ce que cela est responsable par rapport aux mécanismes ? Parce que cela permet aux co-présidents d'être responsables, d'être redevables des activités qui sont nécessaires, qui doivent être réalisées pour atteindre un objectif et par rapport aux coûts associés à ces activités.

Ici, il s'agit de responsabilité. Il s'agit de propriété du budget. Cela fait que les co-présidents sont responsables du budget et les co-présidents doivent assurer qu'ils sont capables de réaliser ce travail. Pour que la communauté travaille avec les membres du CCWG, pour réaliser le

travail nécessaire et utiliser ce budget de manière responsable et assumer les coûts qui découlent du travail de ce groupe de travail, ce n'est pas une tâche facile.

Je crois que cela a été dit clairement. Ce n'est pas non plus facile d'être un co-président de ce type de groupe travail, puisqu'on est responsable et ce co-président doit dire « nous avons tant d'argent et avec cet argent nous allons pouvoir assurer une réunion présentielle, nous assurer que nous pourrions faire le travail nécessaire de façon à ce que les résultats soient à la hauteur attendue et qu'on atteigne les objectifs nécessaires.

Le groupe intercommunautaire, le personnel, le conseil doivent être d'accord. On a des conseils juridiques qui sont nécessaires, qui doivent être fournis. Le co-président est responsable de la gestion du budget qui est associé avec ces coûts. C'est une grande responsabilité, il faut le reconnaître. C'est quelque chose de nouveau pour ICANN, comme communauté.

Il s'agit ici d'une responsabilité du budget qui est confiée aux membres de la communauté.

Je m'arrête ici. Je pensais qu'il était important de mettre l'accent sur cet aspect de redevabilité, de responsabilité, nouveau pour le cas du CCWG. Merci, j'attends vos réactions.

BERNARD TURCOTTE : Je vois Alan qui lève la main.

ALAN GREENBERG :

Non, je n'ai pas de question, mais j'ai aussi quelques idées à partager.

Si tout se passe bien et que le budget est géré dans les paramètres qu'on nous a donnés, je pense que tout serait bien compris. Pourtant, il y a des alternatives que vous présentez pour lesquelles les coûts juridiques estimés n'ont pas été estimés suivant ce que nous savons qui aura lieu l'année prochaine. Ce n'est pas scientifique.

Cela a été préparé suivant les précédents et voyons quels sont les moments et comment le vent souffle, de quel côté il souffle.

Donc, il est possible que l'on se retrouve avec un budget juridique qui ne corresponde pas à ce à quoi nous nous attendions.

En tant que président de l'une des organisations membres, je suis un peu inquiet, parce que si on devait revenir à l'élaboration du budget et demander davantage de budget, davantage de fonds, cela dépendrait des différentes organisations membres. Cela correspondrait à ces organisations de l'approuver.

Je ne comprends pas très bien quel serait le processus. Est-ce que vous allez approuver un budget ? J'imagine que l'on ne pourra plus le modifier une fois qu'il aura été approuvé.

Donc, je pense qu'il y a des problèmes qui pourraient être associés à ce budget, surtout quant aux frais de déplacement.

Donc, je voudrais savoir ce qu'en pense Xavier et ce qu'il prévoit comme mécanismes pour l'avenir. Je ne dis pas que ce sera facile, que ce sera simple. Qu'est-ce que cela pourrait donner s'il s'avérait que les budgets n'étaient pas suffisants ?

Bien sûr, on devra faire un suivi mensuel et revoir si le budget correspond aux activités ou pas. Mais, comment prévoyez-vous de le faire ?

XAVIER CALVEZ :

Merci, Alan, d'avoir posé cette question. Je pense qu'on serait tous d'accord avec cela. À mon avis, je pense que ça dépendrait des circonstances, mais c'est pareil pour toutes les organisations. Lorsque le budget ne correspond plus aux besoins d'un projet, les gérants du projet ou les dirigeants du projet ont le but d'essayer de compléter le projet avec les fonds disponibles, avec le budget qui leur a été alloué.

C'est le cas, par exemple, pour le CCWG. C'est ce que nous avons fait. Mais, bien sûr qu'on ne sait pas ce que le processus donnera. On ne sait pas ce qui va se passer. On ne sait pas quel sera le résultat des différentes Pistes de Travail comprises dans la Piste de Travail 2, s'il sera nécessaire d'avoir davantage de fonds pour pouvoir compléter nos initiatives.

Vous voyez qu'on ne peut pas prévoir tout ce qui va se passer, donc on ne sait pas si le budget sera suffisant ou pas. Il serait assez étonnant de se retrouver avec des prédictions fausses ou qui ne correspondent pas, mais il pourrait y avoir de petites différences pourtant.

Cela dit, il me semble que, comme vous dites, Alan, on devrait d'abord travailler ensemble et c'est là que nous soutient le PCSP. On devrait donc travailler ensemble pour comprendre très bien quels sont les coûts permanents et recalculer cela en permanence pour nous assurer de

refléter les coûts associés à ce projet au moins par mois bien que parfois il faudra que l'on fasse des estimations. Et, c'est très bien.

Il faut que l'on ait une bonne idée, une idée claire des coûts qui devront être assumés. Or, on a une deuxième étape.

Une fois qu'on aura compris quels sont les coûts, il faudra que l'on travaille ensemble entre le PCSP Et les présidents du groupe pour essayer de comprendre ce que cela implique pour l'avenir. En fonction des coûts que nous connaissons, il faut évaluer ce qui, me semble, aura lieu dans les mois ou semaines suivants pour essayer d'avoir aussi peu de surprises que possible et pouvoir prévoir ce que le processus donnera et savoir, par exemple, combien de conseils juridiques seront nécessaires.

Donc, les prédictions et les prévisions ne sont jamais précises, mais on essaiera de se rapprocher du résultat final. À mesure qu'on avancera, on corrigera la Piste que nous avons adoptée.

On évalue les coûts à comprendre dans le budget, on estime des coûts et on évalue si cela est correct et suffisant. Si on a identifié d'autres besoins, on essaiera d'estimer les coûts de ces autres besoins chaque mois pour pouvoir prévoir ce qui se passera.

Donc, ce n'est pas qu'on se retrouvera avec des surprises. On n'aura pas de surprises ou de nouvelles. On aura des prévisions. Lorsque les prévisions nous permettent de voir ou d'identifier un besoin, on informera de ce qui s'est passé, on évaluera quels sont les besoins à partir de ce moment pour l'avenir et on estimera quels sont les coûts fixes supplémentaires qu'il faudra couvrir. Si cela demande davantage

de fonds dans le budget, on verra combien de fonds il faudra réserver dans le budget pour ses fins.

Cela sera, par la suite, présenté aux comités et aux co-présidents des organisations membres pour qu'ils l'évaluent, le considèrent et pour qu'ils l'approuvent ou rejettent.

Par la suite, cette proposition sera présentée au conseil d'administration qui aura, alors, le droit d'exercer le pouvoir de décider, c'est-à-dire : « nous comprenons, mais vous avez besoin d'autres ressources, voyons pourquoi. Nous essayerons de trouver les moyens de vous donner ces ressources supplémentaires. »

Donc, vous voyez, Alan, que le processus que nous avons va délimiter les coûts, prévoir quels seraient les coûts et définir un processus de révision. J'espère, qu'ensemble, on aura donc un moyen de pouvoir préparer des budgets en toute transparence.

Vous relevez la main ?

On a Thomas, d'abord, qui levait la main. On reviendra à vous, Alan.

THOMAS RICKERT :

Merci, Alan, de nous poser cette question. Il me semble que, en tant que co-président, et vous en tant que membre du CCWG, imaginez que cela pourrait ne pas être dans notre contrôle.

Donc, on essaiera de demander à la communauté quel est son avis, obtenir des commentaires pour cette nouvelle série pour ne pas avoir à recommencer à zéro. Mais, si la communauté le veut, on le fera. Ce sont

donc ces indicateurs qui nous diront ce qu'il faut faire pour demander de l'argent et davantage de fonds.

L'évaluation sera donc faite ensemble et nous essayerons de trouver un moyen d'intégrer la communauté, le personnel et toutes les parties prenantes pour essayer d'arriver à un consensus qui nous permette de renforcer le processus qui a été mis en place.

Les organisations membres doivent pourtant approuver les demandes et le conseil d'administration aussi, avant que cela soit adopté.

BERNARD TURCOTTE :

Merci, Thomas. Maintenant, on a Alan.

ALAN GREENBERG :

J'ai un commentaire concernant la rédaction. J'étais satisfait de la réponse que vous m'avez donnée. Cette discussion est tenue depuis quelques mois déjà. À un moment donné, quelqu'un, un cadre d'ailleurs, m'a dit que ces budgets étaient calculés de manière répressive et que, si on travaille correctement, on ne prévoit pas que le budget doive être modifier.

Donc, je suis ravi de vous entendre dire que cela est toutefois possible.

Il faudrait que l'on travaille ensemble pour voir ce que donne le processus et on verra après s'il est nécessaire d'apporter des modifications ou pas.

J'ai un commentaire à faire, ayant dit cela, et c'est le fait que le conseiller juridique externe n'a pas aidé le CCWG pendant une certaine période de temps, parce que le CCWG ne payait pas les factures à un moment donné.

Donc, est-ce qu'on a la sécurité que l'un des conseillers juridiques externes, celui du CCWG, celui de la communauté ou de l'ICANN puisse nous donner des estimations précises ?

BERNARD TURCOTTE : Xavier, vous levez la main ? Vous voulez répondre ? Vous n'avez qu'à dire oui. Allez-y, Xavier.

XAVIER CALVEZ : L'idée était d'élaborer un processus ou un système de rapports qui serait efficace. Ici, Alan, on a essayé non pas de résoudre le problème, puisqu'on ne peut pas le contrôler, nous avons essayé de créer un système qui nous permette de communiquer en temps voulu un nombre d'aspects. On calcule les différents chiffres associés à chaque courbe et, par la suite, on élabore un budget.

Il faut d'abord avoir une estimation des coûts. Vous savez que, quant au conseil juridique, les coûts vont dépendre de la quantité d'heures qu'on demandera d'eux et la quantité d'heures n'est pas tout à fait prévisible. On ne peut donc pas estimer à la minute près les coûts. On essaie de calculer à peu près, mais on n'a pas d'idée des coûts qui pourraient être dépensés.

De toute façon, on a maintenant une idée de la quantité d'heures qu'on a demandée aux conseillers juridiques auparavant. Donc, cela nous permet d'être un peu plus informés.

Entre la fin du mois et le moment auquel nous avons pu payer les factures, il y a eu un certain délai. Mais, nous nous proposons ou, au moins, nous envisageons d'avoir des délais plus brefs cette fois-ci.

ALAN GREENBERG :

Merci, Xavier. Mais, j'ai une remarque à faire. On a discuté de cette question dès le début des chambres. Lorsqu'on a discuté avec le comité des finances du conseil d'administration en disant que s'il y avait des problèmes dans le budget, on se demandait comment on pouvait les résoudre. Il y a eu un nombre de discussions.

Au début, je pense que c'était moi qui avais dit qu'il y avait eu un changement dans le concept sachant qu'on allait maintenant avoir des co-présidents qui n'étaient pas là, simplement pour gérer une réunion et pour essayer de donner au groupe un moyen de résoudre un problème. C'est ce que feront les co-présidents. Mais, que le président aurait un certain niveau de responsabilité et qu'il serait en mesure de dire tout simplement aux différents groupes qu'il faut agir autrement.

Ce n'est pas qu'on veut agir autrement ou différemment, c'est tout juste qu'il nous faut le faire des fois.

Je veux remercier les trois co-présidents d'avoir assumé cette responsabilité et remercier l'ICANN de leur avoir donné le soutien du personnel pour qu'ils aient les outils dont ils avaient besoin. Je

remerciais également les organisations membres d’avoir assumé cette responsabilité. Merci.

BERNARD TURCOTTE : Merci, Alan. Bien. Cela dit, il nous reste à peu près 13 minutes. Y a-t-il d’autres questions ou commentaires ? Non. En attente de mains levées, je demanderais à Thomas s’il a des commentaires à faire pour conclure.

THOMAS RICKERT : Merci, Bernard. J’ai quelques mots à dire. Je pense qu’on sait tous qu’il y a une certaine responsabilité qui retombe sur nous et j’avoue que la responsabilité que nous avons pour que le projet fonctionne était une charge – ou au moins pour moi – elle était une charge un peu plus lourde de ce à quoi je m’attendais.

Mais, le contrôle supplémentaire du budget est censé améliorer la relation de travail entre l’ICANN et les organisations. Je pense qu’on s’améliore à mesure que l’on avance avec la transition. Il me semble qu’il faudrait que l’on montre, en ce moment, qu’on est à la hauteur des attentes de la communauté.

J’espère de tout cœur que ce modèle pourra être exporté à d’autres domaines et qu’il fasse partie d’une communauté vraiment habilitée. Merci.

BERNARD TURCOTTE : Merci, Thomas. Xavier, commentaire final ?

XAVIER CALVEZ :

Merci. Je voulais ajouter un commentaire qui correspond à ce que disait Thomas.

Je pense que nous sommes dans une nouvelle ère et qu'il faut maintenant que la communauté travaille ensemble pour trouver des nouveaux moyens de concrétiser nos projets.

Vous savez tous qu'on a plusieurs RALO et l'idée de réunir toutes les RALO pour pouvoir parvenir à ce but d'être renforcé : elles pourraient toutes avoir des propositions. Il pourrait y avoir des objections à leurs propositions, mais l'idée est de pouvoir conclure nos projets, arriver à bon port avec l'aide de tous.

Je pense que si on collabore tous et si on travaille tous dans le même sens, cela pourra être possible.

On a eu beaucoup d'obstacles et beaucoup de politiques qui nous ont empêchés de faire des progrès de par le passé. Et, je suis content que ce ne soit plus le cas. Je suis content que l'on puisse maintenant appliquer les mêmes politiques pour pouvoir avancer, pour aller de l'avant.

Je pense que la participation est essentielle pour notre approche et que tous les groupes – ALAC, GNSO et autres groupes essentiels – vont nous permettre de faire des progrès ensemble en tant que communauté.

J'espère qu'on pourra travailler en davantage de collaborations pour avoir des résultats encore plus positifs, encore plus forts. Je suis très content de pouvoir dire cela. Merci.

BERNARD TURCOTTE : Merci, Xavier. Je vois qu'Alan lève la main. Vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. Il faut que je réponde à Thomas. Il a raison. Ce contrôle de budget en termes généraux n'est pas la responsabilité principale des présidents de ce groupe de travail.

Les présidents de tous les groupes de travail de l'ICANN et je parle des présidents des groupes de travail des SO, des AC et des groupes de travail intercommunautaires. Leur tâche est beaucoup plus lourde que cela. L'ICANN n'a jamais vraiment compris cette tâche ou apprécié cette tâche.

Je pense que les travaux qui sont en cours en ce moment aideront les personnes à voir l'importance de ce travail. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il y a, par exemple, des présidents qui ont été vraiment importants et à qui on n'a pas accordé un traitement ou une reconnaissance suffisante pour leur bon travail pendant de nombreuses années.

Je suis d'accord, mais je dirais que, ici, la différence est que les présidents ne sont pas responsables de cela face aux groupes et dans l'ensemble du cadre du projet et qui sont les dirigeants du processus au sein d'un groupe de travail. Mais, la responsabilité retombe sur nous tous. Merci.

BERNARD TURCOTTE : Merci, Alan. Y a-t-il d'autres remarques des participants ?

Bien. Dans ce cas, je vous remercie tous d'avoir participé à ce séminaire web et je redonne la parole à Terri qui va conclure l'appel. Merci.

TERRI AGNEW : Merci. Encore une fois, la réunion est ajournée. Merci d'avoir participé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]